

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
11

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 août 2023

Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,

Maire

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO - Thierry LOUPIEN - Séverine SOUPOT - Nadine BOURLON - Rémy NAPIAS - Olivier SCHAFFHAUSER - Alain LABAT - Maylis

AUMAILLEY - Thierry LABORDE

Absents excusés : Nicolas JACOB - Hervé DAL-CORSO - Catherine ROSSIGNOL - Philippe DUCOURNEAU

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Elisabeth COUDROY

Date de la convocation : 03 août 2023

Ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu en date du 12 juillet 2023
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Personnel communal
 - a. DM23/07/2023 : Création d'un emploi permanent d'attaché
 - b. Poste service technique
 - c. RIFSEEP
- 4) Voirie communale
- 5) Manifestations communales
- 6) Divers

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 12 juillet 2023.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Elisabeth COUDROY se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) PERSONNEL COMMUNAL

a) DM23/07/2023 : création d'un emploi permanent d'attaché territorial

Madame la Maire informe l'assemblée que Mme Nelly Fargues est inscrite sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux depuis le 1^{er} août 2023 par le biais de la promotion interne. Mme le

Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'attaché afin de nommer la secrétaire à ce poste à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte de créer cet emploi et charge Mme le Maire de toutes les formalités administratives.

Délibération reçue en Préfecture le 21 août 2023

b) Service technique :

Mme le Maire informe l'assemblée que M. Jean DUCHER est adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe. Lors de la déclaration de la vacance de poste, le recrutement a été ouvert aux agents de maîtrise. Il convient donc de créer un poste d'agent de maîtrise.

Après délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la création et charge Mme le Maire de toutes les formalités administratives.

c) Révision du régime indemnitaire : RIFSEEP

La commune a mis en place un régime indemnitaire pour les agents par le biais du RIFSEEP. Ce régime indemnitaire est applicable uniquement aux cadres d'emplois existants. Il conviendra de faire une révision dès que les postes seront pourvus. Il s'agira tout d'abord de faire une proposition de régime indemnitaire qui sera soumis à l'avis du Comité Social Territorial. Seulement après avis de cette instance, la décision pourra être prise.

4) VOIRIE COMMUNALE

Mme le Maire et M. LABAT ont rencontré M. DANNEQUIN le 19 juillet afin d'aborder la sécurité routière (Carrefour Rte de la Toudeille et Rte des Ecoliers, Rte des Vignes, Rue Adour et Chalosse, Rte de la tuilerie...). Cette réunion a été suivie d'une visite sur place.

• Carrefour Rte de la Toudeille et Rte des Ecoliers :

L'UTD propose la pose d'un plateau surélevé sur ce carrefour afin de ralentir la vitesse : le coût des travaux serait de l'ordre de 45 000€.

• Rte des Vignes :

La sortie du lotissement du Houssat sur la Rte des Vignes est dangereuse.

Mme le Maire et M. LABAT ont rencontré le futur propriétaire de la maison située 760, Rte des Vignes. Il en a été convenu d'un rachat de 30m² de terrain devant la maison. L'entrée de la maison ne sera plus par la Rte des Vignes. Le talus sera décaissé. Les divers frais relatifs à cette réalisation (frais de géomètre, frais de notaire, mur de soutènement, achat du terrain, etc...) seront à charge de la commune.

• Rte de la Tuilerie :

Malgré le recul vers St Geours du panneau d'entrée d'agglomération, les véhicules roulent très vite et ne respectent donc pas la vitesse autorisée.

Il est envisagé la mise en place d'oreilles également dénommées écluses. Un contact avec l'UTD est à prévoir. Le coût serait d'environ 30 000 €, avec possibilité de subvention par les amendes de police.

- **Rue Adour et Chalosse :**

Afin de réduire considérablement la vitesse dans la partie étroite et commerçante du bourg, la commune projette de mettre en place un plateau au niveau du boulodrome, un peu plus long que ce dernier, avec un passage piéton.

- **Reviement vers le centre bourg et la mairie :**

Il est envisagé le traçage d'une ligne médiane et deux flèches matérialisant le sens de circulation. En effet, il est constaté que ces sens ne sont pas respectés et que de surcroît, des véhicules y stationnent parfois.

- **Carrefour du Cornaou :**

Après visite sur le site, la pose de panneaux stop avec peinture au sol sur la route de Lauriole et sur la route de Maisonnave est envisagée. Cet aménagement sera vu avec le service compétent de la Communauté de communes Terres de Chalosse.

- **Stationnement dans le bourg :**

Mme le Maire propose de revoir le stationnement et les places « Arrêt minutes ».

Afin de ne pas gêner la sortie de la maison située 219, Rue Adour et Chalosse, la commune installera un pot de fleur et matérialisera une place de parking.

La place « arrêt minutes » devant la salle des associations sera enlevé et une nouvelle place « arrêt minutes » sera créée en face de la vitrine de la boulangerie.

5) MANIFESTATIONS COMMUNALES

- **Fêtes patronales :**

Mme Nadine BOURLON est chargée de faire le point et d'acheter les boissons et gâteaux apéritif, les nappes et assiettes pour le dimanche 20 août à l'occasion de l'apéritif concert.

Les élus assureront le service. Les apéritifs seront servis dans les écocup de la commune.

Il sera demandé à un jeune de la classe de porter le drapeau lors du défilé de l'Harmonie Mugronnaise au début de la course landaise.

Mme la Maire sollicite les élus pour venir nettoyer les arènes et la place, le jeudi 17 août à 8h.

6) DIVERS

a) Maison Darbins :

Mme Laetitia ZAMENGO a envoyé un courrier de préavis informant la commune qu'elle quittait le logement situé 89, Rte de l'Adour le 31 août prochain. Elle prendra rendez-vous avec Mr Philippe DUCOURNEAU afin de faire un état des lieux de sortie.

L'association Music'O rock s'est positionnée afin de disposer de cette maison pour les cours de musique. Après délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

b) Dératisation :

Au vue de la prolifération des rats, notamment dans le bourg au niveau du foyer rural, cantine, hall des sports, le Sydec et l'entreprise de dératisation sont venus poser 28 appâts dans le système des égouts, le 27 juillet dernier. Tous les appâts ont été retirés le 03 août.

c) Soirée Rugby du vendredi 1^{er} septembre :

Un devis de M. Yannick Jacobsoone a été reçu en mairie pour un montant de 400 € TTC. Il comprend l'installation, la location de matériel vidéo.

d) Nettoyage des hottes :

Cette prestation est obligatoire afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité. En 2019, la société DKP avait assuré cette prestation sur les hottes du foyer rural, de la cantine et du Gwadada. Ce dernier avait, par la suite, remboursé le montant de la prestation pour le commerce.

e) Contrôles Apave :

L'APAVE a effectué tous les contrôles annuels obligatoires (installations électriques, fluides et panneaux de basket). Certaines anomalies ont été relevées. Il convient donc d'apporter les réparations ou modifications nécessaires.